



## Recuperation heures non travaille

Par **Chichimiss**, le **12/04/2023** à **00:06**

Bonjour, employé dans un salon de coiffure. Mon employeur me demande de partir, car nous n'avons pas de clients. Il me demande de récupérer les heures quand cela l'arrange (remplacement lorsque une de mes collègue est absente) est-ce cela est légal et est-ce que je suis obligé de rendre les heures alors que c'est mon employeur qui me demande de rentrer chez moi.

***Merci.***

Par **Lag0**, le **12/04/2023** à **07:08**

Bonjour,

Votre employeur est obligé de respecter le contrat de travail, donc de vous donner du travail pour l'horaire qui y est prévu. S'il ne le fait pas, il doit malgré cela vous payer le salaire prévu. Les heures perdues par sa faute ne sont pas à récupérer.